



PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-PAULE  
MRC DE LA MATANIE

## Avis Public

# Dépôt du rôle de perception 2024

L'AVIS PUBLIC est donné, par la soussignée, Marie-Lyne Morneau, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Sainte-Paule

QUE pour faire suite à l'adoption du budget pour l'année 2024 et à la dernière imposition, le rôle général de perception est complété et déposé à mon bureau.

QUE l'expédition des comptes de taxes se fera dans le délai imparti en vertu de l'article 1012 du Code municipal du Québec et de l'article 81 de la Loi sur la fiscalité municipale, soit avant le 1<sup>er</sup> mars 2024, à toutes personnes, dont les noms y apparaissent comme sujettes au paiement des dites taxes, arrérages, ou autres deniers.

Si vous êtes contribuables de la municipalité et que vous n'avez pas reçu votre compte de taxes 2024, communiquez avec nous au 418-737-4296.

Le présent règlement entre en vigueur selon la loi.

**DONNÉ à Sainte-Paule, le 11 janvier 2024**

*Marie-Lyne Morneau*

*Directrice générale / greffière-trésorière*